

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

FICHE PAYS REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Avertissement : ce document a été élaboré par la Représentation pour la France du HCR à partir d'informations publiques. Toutes les sources utilisées sont citées. Il ne prétend pas être exhaustif sur le pays dont il traite ni décisif pour apprécier l'aptitude d'un requérant à bénéficier du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

CONTEXTE ACTUEL

Ancien territoire de l'Afrique-Equatoriale française (AEF), l'Oubangui-Chari a accédé à l'indépendance en 1960 sous le nom de République Centrafricaine. Le caractère enclavé du pays a freiné son développement mais sa situation géographique lui a longtemps conféré un intérêt stratégique de première importance pour la France qui y entretenait à Bangui et à Bouar deux de ses principales bases militaires.

Depuis son indépendance jusqu'aux premières élections législatives pluralistes du 22 août 1993, si l'on excepte la brève parenthèse de la deuxième présidence Dacko (1979/1981), la république centrafricaine n'a connu qu'une suite de régimes autoritaires, de la première présidence Dacko (1960/1965) au régime militaire du président André Kolingba (1981/1993) en passant par l'ubuesque mais tragique épisode de Jean-Bedel Bokassa (1965/1979), sacré « empereur » en décembre 1977. Ses années de règne virent la dégradation des conditions de vie de la population. L'agitation culmina en août 1979 avec la révolte scolaire : des centaines d'enfants furent internés à la prison de Ngaragba de Bangui où, selon Amnesty international, 150 d'entre eux ont péri. Après qu'une Mission africaine d'information eut déclaré Bokassa personnellement responsable de ces massacres, l'opération Barracuda de l'armée française dépose Bokassa le 20 septembre et ramène au pouvoir l'ancien président David Dacko. Le Coup d'Etat du Général Kolingba du 1^{er} septembre 1981 installe une junte militaire et un parti unique, le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC).

La transition démocratique est des plus laborieuses dans un pays où, malgré les efforts du gouvernement Kolingba, l'économie est dans un état de quasi-faillite et où le non-paiement des salaires entraîne des grèves de plusieurs mois dans la fonction publique. Sous la pression de l'opposition et de l'Union des Syndicats des Travailleurs Centrafricains (USTC), le président Kolingba se prononce pour le multipartisme en avril 1991. Les prisonniers politiques sont libérés, les partis légalisés le 31 août 1991 et les libertés syndicales rétablies. Tandis que l'opposition se rassemble au sein de la Concertation des Forces Démocratiques (CFD) animé par le professeur Abel Goumba, le pouvoir ne cesse de retarder le processus de démocratisation. L'organisation des élections présidentielles et législatives pluralistes les 22 août et 19 septembre 1993 se fait sous le strict contrôle des militaires français et de la

communauté internationale. Ange-Félix Patassé, ancien premier ministre de Bokassa rentré d'exil et leader du Mouvement pour la libération du peuple centrafricain (MPLC), est élu au second tour avec 53,45% des voix, devant Abel Goumba. Le MPLC du nouveau président obtient ensuite une confortable majorité au parlement. La nouvelle constitution est adoptée par référendum le 28 décembre 1994.

Très rapidement la situation politique se crispe, Patassé se révélant affairiste et attisant les clivages régionalistes. Le président se coupe même d'une partie de la base de son parti, ce dernier obtenant la démission du premier ministre, Jean-Luc Mandaba, pour cause de corruption. L'opposition fustige le caractère autoritaire et ethnocentriste du pouvoir de Patassé (d'ethnie Sara). La réorganisation des Forces Armées Centrafricaines (FACA) sera l'une des causes des troubles de 1996-1997. Les soldats de l'ancienne garde présidentielle de Kolingba, d'ethnie Yakoma, n'ont pas supporté d'être affectés aux FACA, alors que des hommes originaires de l'Ouham Pendé, la région du président Patassé, intégraient la garde présidentielle. En avril 1996, puis de nouveau en avril, mai et novembre 1997, une partie de l'armée se mutine pour réclamer le paiement d'arriérés de salaires. De véritables combats opposent la garde présidentielle et les rebelles lors des troubles de 1997. La France intervient militairement à deux reprises pour rétablir la paix (Opérations Almandin I et Almandin II) mais son rôle est mal perçu par les mutins.

Tout au long des années 1996 et 1997, affrontements, accords de paix et rupture de trêve se succèdent. Paris, conformément à sa nouvelle doctrine d'intervention, préfère une médiation africaine. Avec l'appui du Tchad, du Gabon, du Burkina-Faso et du Mali, une commission centrafricaine de concertation parvient à trouver un accord. Les **Accords de Bangui** sont signés le **25 janvier 1997** et prévoient la création d'une **Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB)** et d'un Comité international de suivi (CIS) composé de représentants des quatre chefs d'Etat impliqués dans le règlement de la crise. La MISAB, comprenant des soldats des pays médiateurs et appuyée par la France, est déployée en février 1997. Un Gouvernement d'action de défense de la démocratie (GADD) est formé, auquel participe toute la classe politique. Mais les affrontements entre mutins et la MISAB se poursuivent, jusqu'au coup de force de la MISAB du 20 au 22 juin 1997 qui fera entre 100 et 200 morts mais permettra le retour des soldats dans les casernes. La France indique cependant son intention de mettre fin à l'appui logistique qu'elle apportait à la MISAB avant la mi-avril 1998. Par une Résolution 1159 du 27 mars 1998, l'ONU prend le relais de la MISAB et met en place par à partir du **15 avril 1998** une **Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)** chargée, notamment, de récupérer les armes en circulation, de former et de restructurer les forces de police.

La présence de forces armées internationales permet également la tenue d'élections législatives en 1998, à l'issue desquelles le MPLC gardera le contrôle de l'Assemblée Nationale, et de présidentielles en septembre 1999. Malgré quelques problèmes pendant la campagne, Ange-Félix Patassé est réélu avec 51,6% des voix au premier tour, contre 19,4% pour l'ancien président Kolingba. Le 15 février 2000, l'ONU met fin au mandat de la MINURCA et la remplace par un **Bureau d'Observation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA)** chargé de l'appui et de la consolidation des efforts de paix en République Centrafricaine. A son départ, la MINURCA estimait avoir récupéré 95% des armes lourdes et 60% des armes légères sorties des armureries de l'Etat au moment des mutineries de 1996 et 1997. Mais ce n'est qu'en 2000 qu'un début de restructuration des FACA verra le jour avec le redéploiement de l'armée sur l'ensemble du territoire, la réduction des tensions ethniques

au sein des troupes et la réduction des effectifs de la garde présidentielle, transformée en Unité de Sécurité Présidentielle (USP).

*Sur le plan économique, le régime tente de mettre en œuvre des réformes avec l'aide du FMI dans le but d'obtenir une aide financière, de réduire la dette et de stimuler l'investissement. Cependant la baisse des prix du coton et du café, ainsi que les perturbations des voies de communications dues au conflit en République Démocratique du Congo ne permettent pas d'atteindre les résultats escomptés. L'opposition politique est quasiment inexistante pendant cette période où seules deux petites formations politiques créées récemment, le **Parti de l'Unité Nationale (PUN)** et le **Front Démocratique pour la Modernité (FODEM)** tentent d'exister.*

*C'est dans ce contexte **qu'une nouvelle tentative de coup d'état a lieu le 28 mai 2001**. Celle-ci est alors imputée à l'ancien président André Kolingba. Les rebelles parviennent à prendre le contrôle du sud de Bangui pendant une dizaine de jours avant que les forces fidèles au régime ne maîtrisent de nouveau la capitale. La Libye se porte au secours de Patassé de même que le Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Bemba. Suite à cette tentative, entre 60 et 120 personnes, membres de l'ethnie Yakoma, seront exécutées par le MLC et l'Unité de Sécurité Présidentielle. De nombreux militaires d'origine Yakoma fuient vers la République Démocratique du Congo par peur des représailles. Même si le degré d'implication de l'ancien président Kolingba est incertain, ce dernier prend néanmoins la fuite. **En septembre 2001, plus de 100 personnes ont été arrêtées** en relation avec la tentative de coup d'état. Le ministre de la défense **Jean-Jacques Démafouth** est limogé et placé en détention. De même, le ministre de l'Intérieur, **Théodore Bikoo**, et le chef d'Etat major, le **Général François Bozizé**, sont écartés. Ce dernier, d'ethnie Gbaya, s'exile au Tchad d'où il anime un mouvement armé opérant dans le nord de la République Centrafricaine. Ces hommes mènent des opérations contre des gendarmeries et d'autres objectifs, notamment près de Wandago et de Kabo en novembre 2001. Le procès de la tentative de coup d'état s'ouvre en février 2002. L'ancien ministre de la défense, **Jean-Jacques Démafouth** est parmi les accusés. Ils sont près d'une trentaine à comparaître devant la justice et près de 600 autres, y compris Kolingba, sont jugés par contumace. A la différence des mutineries de 1996-1997, la tentative de coup d'état de mai 2001 était mieux organisée et visait directement le pouvoir du président Patassé. Ce dernier, en écartant du pouvoir des personnalités populaires et respectées a une fois de plus réduit sa base politique nordiste.*

*Malgré les tentatives gouvernementales de reprise du dialogue politique et de normalisation, **le 25 octobre 2002**, des forces loyales au **Général François Bozizé** entrent en Centrafrique par le nord. Le gouvernement repousse ce nouvel assaut avec l'aide de la Libye et du MLC de Jean Pierre Bemba. Après cinq jours de combats, les rebelles se retirent de la capitale, mais gardent le contrôle d'une partie du nord du pays. Cette tentative de coup d'état fait des centaines de morts, 10.000 personnes déplacées et le départ d'un nombre significatif de Centrafricains vers les pays voisins. **Le 15 mars 2003, le Général Bozizé parvient finalement à renverser le régime d'Ange-Félix Patassé par un coup d'état**. François Bozizé devient Président de la République. L'Assemblée Nationale est dissoute, la Constitution du 14 janvier 1995 est suspendue et, en avril, un Conseil National de Transition (CNT) est mis en place, organe consultatif dans lequel siègent des représentants des partis politiques, de la société civile et de l'administration. Au moment de l'installation du CNT, le Président Bozizé, qui s'est octroyé le pouvoir de gouverner par ordonnances, annonce le retour à l'ordre constitutionnel pour janvier 2005. L'ancien opposant **Abel Goumba**, nommé premier ministre en mars 2003, forme un gouvernement national de transition chargé de mettre en oeuvre un*

*programme d'urgence de redressement de la nation. Un ambitieux calendrier électoral est alors fixé : un référendum constitutionnel, puis des élections législatives et présidentielles, échelonnés entre octobre 2004 et janvier 2005. C'est le gouvernement de Célestin Gaombalet, qui remplace Abel Goumba le 14 décembre 2003, qui sera chargé de mener à bien les réformes. L'année 2004 est marquée par la préparation des échéances électorales et la réorganisation de la vie politique. Ainsi seront adoptés ou mis en place pendant cette période un code électoral, une ordonnance sur les partis politiques et le statut de l'opposition, une Cour Constitutionnelle de transition, un Haut Conseil de la Communication, une commission mixte électorale. **La nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 5 décembre 2004.** Concernant les élections présidentielles, une crise politique éclate lorsque, le 30 décembre 2004, la Cour Constitutionnelle de transition ne valide que cinq candidatures. En définitive, après qu'un accord ait été trouvé à Libreville, au Gabon, en janvier 2005, onze candidats pourront se présenter. Seul l'ancien président Patassé, mis en accusation pour les crimes commis pendant la tentative de coup d'état de 2001, ne pourra pas être candidat. Si la vie politique centrafricaine s'est quelque peu pacifiée, les violations des droits de l'homme restent nombreuses et l'actuel régime doit faire face à une crise économique qui perdure et qui crée une violence importante essentiellement dans le nord du pays.*

I. Situation générale

Dénomination officielle : République centrafricaine

Drapeau : Quatre bandes horizontales bleue, blanche, verte et jaune, une bande verticale médiane rouge, une étoile jaune en haut à gauche de la bande bleue.

Capitale : Bangui

Superficie : 622 980 km²

Climat : Climat et végétation en trois zones : au sud, forêts denses sous un régime équatorial avec une courte saison sèche ; au centre, savanes boisées sous un régime tropical (humide de juin à octobre, sec de novembre à mai, où souffle l'harmattan) ; au nord, savanes sèches et steppes épineuses sous un régime sub-sahélien.

Divisions administratives : Etat très centralisé. Aucune élection au niveau local (pourtant prévues par la Constitution) n'a eu lieu depuis plusieurs années, officiellement pour cause de restrictions budgétaires. Une réforme allant vers la décentralisation et la régionalisation a été mise en place en avril 1995 : Le pays est divisé en préfectures (Ouham-Pendé, Ouham, Nana-Mambéré, Haute-Sangha, Sangha, Lobaye, Ombella-Mpoko, Gribingui, Kéno-Gribingui, Ouaka, Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto, Basse-Kotto, Mbomou) regroupées en 7 régions. A tous les niveaux administratifs, les autorités sont nommées par le pouvoir central.

Principales villes : Bangui (597.000 habitants), Bambari (49.000 habitants), Bo uar, Berberati, Bossangoa, Bangassou.

II. Economie

Monnaie : Franc CFA (100 FCFA = 0,15 €).

PIB par habitant : 308,1 USD

Dette extérieure : 1 milliards de dollars (source : Banque Mondiale)

Taux de chômage : NC.

Taux d'inflation : 4,0% (2004).

Bénéficiant d'un vaste réseau hydrographique, la Centrafrique, terre à vocation agricole, dispose aussi de réserves minières (diamants, or, uranium, fer). Les recettes à l'exportation proviennent principalement de l'agriculture (café, coton, bois, tabac) et des diamants. Cependant son enclavement extrême et la précarité de ses moyens de transport constituent de sérieuses entraves à son développement économique. La guerre en République démocratique du Congo rend également très difficile l'approvisionnement du pays par l'Oubangui.

III. Population

Population : 3 865 000 habitants

Densité : 6.2 hab/km²

1) Démographie

Croissance démographique annuelle 2000-2005 : 1,3%

Espérance de vie : 39,5 ans

Mortalité infantile : 100,4 pour mille.

2) Ethnies

La population centrafricaine compte environ 90 groupes ethniques, assez proches les uns des autres, qui cohabitent de manière relativement pacifique. Il est commun de distinguer les « gens de la savane » (ethnies du nord, **Sara** et **Kaba**) et les « gens du fleuve » (ethnies du sud, le long du fleuve Oubangui : **Banziri**, **Sango**, **Yakoma** et **Mbaka**) qui constituent en tout 5% de la population. Ce clivage a donné aux mutineries de 1996 et 1997 une dimension ethnique, les affrontements dressant les mutins «sudistes» et Yakomas contre les forces de sécurité présidentielles « nordistes » et Sara (cf. «*Mondes Rebelles* », éditions Michalon, 1999).

Principaux groupes ethniques :

Les **Baya** (30%), les **Banda** (25%) et les **Mandja** (20%), ethnies majoritaires proches linguistiquement et implantées au centre et à l'ouest du pays ;

Les **Sara** et **Kaba** (10%), ethnies nordistes distinctes linguistiquement des trois premières et installées le long de la frontière nord avec le Tchad) ;

Les **Yakoma**, **Banziri**, **Sango**, et **Mbaka**, ethnies sudistes qui constituent en tout 5% de la population ;

Les **Mbororo** (Peuhls) (5%), à majorité musulmans, ils sont installés dans les pâturages de l'ouest et jouent un rôle prépondérant dans l'économie, notamment dans les exploitations minières et l'élevage. Jaloués pour leur richesse relative en bétail, ils sont parfois harcelés par la police et les bandits.

Les **Pygmées (Ba'aka)**, premiers habitants des forêts du sud du pays, ne représentent qu'1 à 2% de la population et souffrent de discriminations sociales et économiques contre lesquelles le gouvernement intervient très peu. Ils ne sont pas représentés au gouvernement et n'ont aucune influence politique.

Les partis politiques ont également une identité ethnique très marquée. Entre 1981 et 1993, l'appareil étatique était dominé par les Yakomas de l'ethnie du président *Kolingba*. En arrivant au pouvoir en 1993, le président *Patassé* (d'ethnie Sara) a marginalisé les élites du sud, privant le pays de précieuses compétences. Jusqu'en 2003 les membres des ethnies

nordistes (Sara et Kaba) sont sur-représentés dans l'appareil gouvernemental, le parti au pouvoir et à l'Assemblée nationale. Le Premier ministre, *Anicet George Dologuélé*, et le président de l'Assemblée nationale, *Luc Dondon Konambaye*, sont des parents éloignés du président. Depuis novembre 1999, la diversité ethnique des ministres est plus grande. La Garde présidentielle (FORSDIR), jusqu'à sa dissolution officielle en janvier 2000, était composée à 80% de membres des ethnies du nord. A partir du coup d'état de mars 2003, la transition vise à permettre à toutes les ethnies d'être représentées et ce afin de marquer l'unification du pays. Ainsi le Conseil National de Transition représente l'ensemble des partis mais aussi l'ensemble des régions et a fortiori des ethnies.

3) Femmes

La polygamie est légale (jusqu'à quatre épouses) mais cette pratique rencontre une résistance de plus en plus vive de la part des femmes.

Malgré un contexte légal interdisant les mariages forcés, 39 % des filles de 15 à 19 ans sont mariées. Parallèlement, la violence contre les femmes est assez commune, mais difficile à quantifier. Le divorce est légal et peut être demandé par l'un ou l'autre conjoint. La loi reconnaît aux hommes et aux femmes les mêmes droits en matière d'héritage et de propriété mais se heurte souvent aux pratiques coutumières. **En mai 1998, l'entrée en vigueur du code de la famille a renforcé les droits des femmes.**

Une ordonnance de 1996 interdit les mutilations génitales féminines (excision et infibulation) mais 40 à 50% des petites filles et des femmes continuent d'être victimes de cette pratique surtout dans les zones rurales mais également à Bangui. Cette ordonnance est maintenant incluse dans le Code Pénal remanié depuis 2003. L'Association des Avocats de défense des femmes centrafricaines conseille les femmes sur leurs droits et publie, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, des brochures sur les dangers de l'excision.

Entre octobre 2002 et mars 2003, il y eut une recrudescence du nombre de viols principalement dus aux forces congolaises du MLC de *Jean-Pierre Bemba* appelées en renfort par le Président Patassé pour l'aider à lutter contre les rebelles du Général Bozizé. Les zones géographiques où les viols se sont le plus généralisés sont le Kaga-Bandoro, Bossangoa, Sibut et Damara. Si le MLC est en grande partie responsables de ces viols certains ont aussi été commis par les forces du *Général Bozizé*. Les auteurs n'ont pas été poursuivis sauf cas particulier où l'affaire avait été mise en avant dans les médias car commis à Bangui postérieurement à mars 2003 par les forces présidentielles. Les 5 auteurs de ce viol ont été condamnés par le Tribunal militaire à 5 ans de prison. Le Code Pénal centrafricain prévoit qu'un auteur de viol est passible des travaux forcés sans qu'une durée minimale ne soit prévue. (Rapport Amnesty International, *5 mois de guerre contre les femmes*, janvier 2004)

Le taux de scolarisation des femmes en primaire est beaucoup plus élevé en ville que dans les zones rurales : 70% en ville contre 10 à 20 % dans les campagnes. Au niveau de l'enseignement supérieur, les femmes sont en très nette minorité : seuls 20% des étudiants de Bangui sont des femmes.

Le nombre des femmes dans l'appareil politique et gouvernemental est relativement faible : 8 sièges sur les 109 de l'Assemblée Nationale étaient occupés par des femmes, 3 ministères sur 25 leur reviennent (Affaires sociales et familiales, relations avec l'Assemblée nationale, solidarité nationale). Pour la première fois en 1999, le gouvernement a nommé 5 femmes

préfets. Au moment des élections législatives et présidentielles, le ministère des affaires sociales et des organisations de défense des droits des femmes ont lancé des campagnes de sensibilisation pour encourager les femmes à voter et à se présenter. Il y a deux femmes dans l'actuel gouvernement de *Célestin Gaombalet*.

4) Enfants

Age de la majorité : 18 ans

43.1% de la population a moins de 15 ans.

L'école est en principe obligatoire de 6 à 14 ans mais le manque de moyens alloués à l'éducation nationale et les arriérés de salaires des enseignants ont conduit à un manque de professeurs et à un nombre grandissant d'enfants des rues. Ainsi, il y a environ 5000 enfants des rues entre 5 et 18 ans à Bangui. Les Eglises et les ONG ont relativement peu de programme d'aide aux jeunes. Certaines adolescentes se prostituent, phénomène accentué par la présence des forces internationales de maintien de la paix. Le code pénal prévoit une condamnation à 5 ans de prison pour toute atteinte à des enfants de moins de 15 ans ou de moins de 18 ans quand il s'agit de jeunes filles non mariées. Le Code de la famille de 1998 a amélioré les droits des enfants. Les enfants nés hors mariage ont par exemple désormais les mêmes droits que les autres enfants. Un tribunal pour enfants a été créé en 1998 mais ne fonctionne pas par manque de moyens. **La pratique de l'excision se poursuit, malgré son interdiction en 1996. 40 à 50% des petites filles y sont soumises.**

IV. Langues

Langues officielles : français et sango.

La Centrafrique est l'un des rares pays africains à posséder une langue nationale autochtone : le sango est à l'origine la langue commerciale utilisée le long du fleuve Oubangui. Le sango, qui a reçu le statut de langue officielle au côté du français en 1991, est utilisé dans l'administration et à la radio nationale.

V. Education

1) Généralités

Taux d'analphabétisme : 36,7% pour les hommes et 60,1% pour les femmes (l'état du monde, 2005).

Espérance de scolarisation (année) : 4,5

Scolarisation 3^{ème} degré : 1,8%

En 1999, les enseignants du primaire et du secondaire ont été en grève toute l'année pour protester contre le non-paiement de leurs salaires.

2) Structure

La scolarité est obligatoire entre 6 et 14 ans.

L'école primaire couvre 6 classes de 6 à 12 ans. L'école secondaire, divisée en premier (4 années) et second (5 années) cycles va de 12 à 18 ans.

Il n'existe qu'une université qui se trouve à Bangui.

En 1991, on estimait à 58% le pourcentage d'enfants scolarisés en primaire (71% pour les garçons, 46% pour les filles), contre 10% en secondaire.

VI. Religion

Chrétiens (50% dont 25% de catholiques et 25% de protestants), musulmans (15%), animistes (35%).

Les Eglises, missions et organisations confessionnelles sont libres de faire du prosélytisme, de pratiquer leur culte et de construire des lieux de prières. Les groupes confessionnels, à l'exception des animistes, sont tenus de se déclarer au ministère de l'Intérieur, formalité permettant leur reconnaissance officielle et apportant certains avantages (par exemple à l'importation de véhicules ou d'équipement). Le ministère de l'Intérieur peut interdire ou suspendre une communauté religieuse qu'il estime contraire aux bonnes moeurs ou susceptible de troubler l'ordre public. A ce titre, l'interdiction de l'Eglise de l'Unification, prononcée depuis le milieu des années 1980, accusée d'activités subversives (entraînement paramilitaires de ses membres) est maintenue, malgré les tentatives de régularisation de ce groupe.

En outre, le 26 septembre 2004, Le ministre de l'Intérieur, *Michel Paulin Bondéboli*, a invité **les églises protestantes** du pays à respecter la réglementation en vigueur pour mettre fin à la création «désordonnée» d'églises. Il a ainsi rappelé que pour être juridiquement reconnues, les églises doivent avoir notamment un minimum de 1 000 adhérents, être implantées dans au moins trois préfectures sur les 16 que compte le pays et que le pasteur doit être titulaire d'un diplôme de théologie et avoir une expérience professionnelle. Le gouvernement a donc invité 34 associations confessionnelles «non reconnues juridiquement et répertoriées de concert avec l'**Alliance des églises évangéliques en Centrafrique (AEEC)**, groupement des églises protestantes, à répondre à ces conditions.

La pratique de la sorcellerie est un délit sanctionné par le code pénal. Mais les personnes poursuivies dans ce cadre sont généralement inculpées sous d'autres chefs (meurtres). La vindicte populaire s'exerce parfois dans les régions rurales contre les personnes suspectées de pratiquer la sorcellerie, faisant plusieurs morts par an.

VII. Médias

A la fin 2004, une ordonnance portant création d'un organe de régulation, le Haut conseil de la communication, a été adoptée.

Les délits de presse ont été dépenalisés par une loi adoptée le 25 novembre 2004. Aucune peine de prison ferme ne peut être encourue pour de tels délits. L'adoption de cette loi fait suite au scandale qu'a suscité **l'arrestation le 8 juillet 2004** de *Maka Gbossokotto*, directeur de publication du quotidien *Le Citoyen* suite à une plainte d'un proche du Président pour «diffamation». Ce journaliste a passé 1 mois en prison puis a été condamné à 500.000 francs

CFA et à un an de prison avec sursis. A sa sortie il a milité pour une réforme de la législation sur les délits de presse. Pendant sa détention, le *Groupement centrafricain des éditeurs de la presse privée et indépendante (Geppic)* a en signe de protestation suspendu la publication des quotidiens entre le 12 et le 19 juillet. Par ailleurs le 30 septembre 2004, le *Geppic* a annoncé l'organisation d' « une journée sans journaux » tous les vendredis à compter du 1^{er} octobre et ce jusqu'à la réforme.

Dans une autre affaire, le procureur du tribunal de Bangui a requis le 5 mars 2004 18 mois de prison ferme contre **Judes Zossé**, qui comparaisait pour "offense au chef de l'Etat". Les avocats de la défense avaient demandé la relaxe, faisant valoir qu'aucune plainte du chef de l'Etat n'avait été déposée auprès du parquet de Bangui contre le journaliste. **Judes Zossé** a été arrêté le 25 février 2004 et écroué le lendemain à la prison centrale de Bangui, après avoir repris dans les colonnes de *L'Hirondelle* un article publié sur le site internet de Centrafrique-presse et intitulé "*le général Bozizé grand caissier, percepteur de l'Etat*".

Il existe deux syndicats de journalistes : le **Groupement centrafricain des éditeurs de la presse privée et indépendante (Geppic)** et l'**Union des journalistes de Centrafrique (UJCA)**. Ce dernier a été créé en 1992 et regroupe environ 200 journalistes de la presse publique et privée centrafricaine. *Maka Gbossokotto* succède à sa tête à *Tchakpa M'brède* président depuis 2002 et membre du ministère de la communication depuis 2003.

1) Publications

Les journaux sont chers et diffusés presque exclusivement en ville.

Gouvernementaux : Le *Bulletin de l'Agence centrafricaine de presse* (parution irrégulière) et *Be Africa Sango* (quotidiens).

Echo de Centrafrique (quotidien proche du parti au pouvoir) ; *Le Rassemblement* (organe officiel du RDC).

Une douzaine d'autres périodiques, souvent critiques vis-à-vis du président, de la politique économique et des affaires de corruption, paraissent à intervalle irréguliers :

Le Citoyen, *Le Novateur*, *le Délit d'opinion*, *le Renouveau centrafricain (mensuel)*, *Terre africaine (hebdomadaire)* etc.

Centrafrique-presse, quotidien créé à Bangui en 1999 par **Prosper N'douba**, à l'époque conseiller en communication de l'ex-président Patassé, ne paraît plus depuis le coup d'état du 15 mars 2003, mais est disponible sur internet.

2) Radio et télévision

Radiodiffusion-Télévision centrafricaine (RTC), étatique. Programmes en français et en sango.

Le monopole de la RTC sur la radio a été entamé en 1995 avec l'apparition de *Africa Number One*, une station de radio privée française basée à Libreville, et d'une radio de l'Eglise catholique. *Radio France Internationale* émet en Centrafrique depuis 1997. Une nouvelle radio privée, *N'deke Luka* (l'Oiseau de la chance) a été officiellement inauguré à Bangui en juin 2000 en remplacement de *Radio MINURCA*, créée en 1998 et qui a cessé d'émettre le 15 février 2000 au moment du retrait de la Mission des Nations Unies en Centrafrique.

Le gouvernement conserve le monopole sur la télévision, mais autorise la réception de chaînes sur le câble ou par satellite.

3) Agence

Agence centrafricaine de presse (ACAP).

VIII. Structure politique

République indépendante depuis le 13 août 1960.

Nature de l'Etat : République unitaire.

Nature du régime : Semi-présidentiel.

Constitution : adoptée le 5 décembre 2004 par référendum avec 87,20% de *oui*. La nouvelle Constitution précise que les institutions de transition, issues du coup d'état qui a porté *François Bozizé* au pouvoir le 15 mars 2003, « *restent en place jusqu'à l'investiture du président de la République et l'installation de l'Assemblée nationale issue de la présente Constitution* ».

Chef de l'Etat: *Le général François Bozizé* (depuis le coup d'état du 15 mars 2003). D'après la nouvelle Constitution le chef de l'Etat est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il fixe les grandes orientations de la nation.

Chef du gouvernement: *Celestin Gaombalet* qui a succédé le 15 décembre 2003 à *Abel Goumba*. Aux termes de la nouvelle Constitution, le Premier ministre, issu de la majorité parlementaire, définit et conduit la politique de la nation sous contrôle du parlement.

Conseil National de Transition : Depuis le coup d'Etat de 2003, le Parlement est remplacé par le Comité National de Transition, dirigé par *Nicolas Taingaye*, président de la Ligue centrafricaine des Droits de l'Homme jusqu'en 2004. En 2004, le CNT a tenu plusieurs sessions.

IX. Elections

Système électoral

D'après la loi électorale du 30 juillet 1987, scrutin direct à la majorité simple pour l'Assemblée nationale et scrutin à un ou deux tours à la majorité absolue pour l'élection présidentielle.

En juin 1999, le gouvernement a instauré une **Commission électorale indépendante** (CEMI) chargée de surveiller le déroulement des élections présidentielles. Elle était composée des représentants des différents partis mais dirigée à l'échelon national par un président nommé par le chef de l'Etat et à l'échelon local par les sous-préfets. **En août 2000**, le président *Patassé* a promulgué un décret plaçant la CEMI sous la tutelle de l'Organe de Contrôle de l'Etat (l'OCASPA), créé le 1^{er} mai de la même année pour superviser le déroulement des élections.

Le 24 mai 2004, le président *François Bozizé* a nommé les 30 membres de la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) chargée de superviser les prochaines élections présidentielles et législatives. Elle est composée de 10 représentants des partis politiques, 10 représentants de l'administration et 10 représentants de la société civile. Elle est présidée par

Jean Willibiro-Sako. La CEMI a procédé à l'enregistrement sur les listes électorales du 16 au 23 octobre 2004. Une ordonnance portant code électoral a été adoptée le **11 août 2004**.

Prochaines échéances électorales :

Des élections législatives et présidentielles sont prévues pour le 13 mars 2005. Les onze candidats qui s'affronteront à la présidentielle sont l'actuel président *François Bozizé*, l'ancien président *André Kolingba*, l'actuel vice-président *Abel Goumba*, l'avocat *Henri Pouzère* et l'ancien ministre *Auguste Boukanga*. S'y ajoutent le dernier Premier ministre de M. Patassé, *Martin Ziguélé*, l'ex-ministre *Charles Massi*, l'ex-Premier ministre *Jean-Paul Ngoupandé*, le pasteur *José Binoua*, l'ex-ministre *Olivier Gabirault*, et l'ancien ministre de la Défense de M. Patassé, *Jean-Jacques Démafouth*.

Une crise politique avait éclaté suite à l'invalidation de certaines candidatures par la Cour Constitutionnelle le 30 décembre 2004. Le président *François Bozizé* et les forces politiques du pays sont parvenus à une solution et ont signé le 25 janvier 2005 à Libreville un accord qui autorise ces onze candidats à participer au scrutin présidentiel. L'accord avait pour objet de « repêcher » six des sept candidats invalidés par la Cour constitutionnelle de transition le 30 décembre 2004. Seul l'ancien Président Patassé a été exclu de l'élection présidentielle.

Des élections municipales seront organisées dans le premier semestre de l'année 2005 après les législatives et la présidentielle.

Résultat des élections depuis 1993

De manière générale, les consultations électorales depuis 1993 sont considérées par les observateurs internationaux comme libres et équitables (*cf. Rapport du Département d'Etat américain, 1999*). Celles de 1998 et 1999 ont eu lieu sous le contrôle international de la MINURCA.

Elections législatives et présidentielles de 1993 (premières élections après le rétablissement du multipartisme) : Le Mouvement pour la libération du peuple centrafricain (MLPC) d'*Ange-Félix Patassé* remporte ses deux élections.

Elections législatives de 1998 : Les partis d'opposition remportent 55 sièges, le MPLC du président *Patassé* 54 sièges. Mais la défection d'un député de l'opposition en faveur du MPLC en décembre 1998 permet au MPLC de récupérer un siège, lui donnant la majorité des 55 sièges. L'Union des forces acquises à la paix (UFAP, coalition des partis d'opposition, de syndicats et d'ONG) a vivement protesté contre cette décision et a organisé une journée de grève nationale. L'opposition a contesté ce qu'elle a considéré comme une entreprise de corruption et d'achat de députés et elle a boycotté l'ouverture de la session parlementaire.

Elections présidentielles du 19 septembre 1999 : marquées par quelques irrégularités dans l'inscription des électeurs et la distribution du matériel électoral. Les élections sont remportées au premier tour par le Président sortant avec 51,6% des suffrages. Quelques violentes manifestations ont eu lieu. Le 10 septembre, des heurts ont opposé les supporters du président *Patassé* et ceux de l'ancien président *Kolingba*, faisant 20 blessés. Le 2 octobre, au moment de la publication des résultats, des militants de l'opposition ont attaqué la résidence de l'ambassade de France et des véhicules appartenant à l'ambassade de Chine en signe de protestation contre le soutien supposé de ces deux pays au président *Patassé*.

Référendum du 5 décembre 2004: Ce référendum constitutionnel a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution avec près de 80% de *oui*. Il faut toutefois noter que si en Centrafrique le Gouvernement avec l'aide de la BONUCA ont organisé la campagne, ont permis le recensement électoral notamment dans les zones rurales, les Centrafricains résidant en France n'ont pas pu voter.

X. Partis politiques

Le multipartisme a été rétabli en 1991. Il existe aujourd'hui environ **46 partis déclarés**. La plupart des grands partis politiques ont une composante ethnique très marquée. Compte tenu de la situation de transition que traverse le pays après le coup d'état du 15 mars 2003, **il n'existe pas de majorité présidentielle**.

Il existe deux coalitions :

L'Union des Partis pour la Reconstruction Nationale (UPARENA) : elle réunit 13 partis politiques plutôt favorables au Général *François Bozizé*.

Concertation des Partis Politiques d'Opposition (CPPO) : elle regroupe 10 partis dont certains ont des représentants au gouvernement.

1. Partis siégeant au Conseil National de Transition

Rassemblement démocratique centrafricain (RDC) : à dominante *Yakoma*, bien implanté dans le sud-est, le long du fleuve Oubangui. Parti présidé par *André Kolingba*, ancien président de la République. Ancien parti unique de 1987 à 1991. Le RDC siège au Conseil National de Transition et est **représenté au gouvernement** par M. *Désiré Kolingba* (fils de l'ancien président *André Kolingba*) Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture et M. *Idriss Salao*, Ministre des Postes et Télécommunications chargé des nouvelles technologies. Le Conseil national de transition a voté au mois d'août 2003 une résolution indiquant qu'aucun obstacle ne s'opposait à la participation de l'ancien président *Kolingba* au Dialogue national.

Mouvement pour la libération du peuple centrafricain (MLPC) : de l'ex-président *Ange-Félix Patassé*, à dominante « nordiste » (*Sara* et *Baya*). *Ange-Félix Patassé* est actuellement en exil et est poursuivi pour crimes contre l'humanité devant la Cour Pénale internationale pour les exactions commises lors de la tentative de coup d'état du 28 mai 2001. Vice-Président : *Hugues Dobozenji*. Cependant, le parti traverse une crise profonde depuis le départ de l'ex-président *Patassé* à la suite du coup d'état du 15 mars 2003. Différentes tendances s'affrontent au sujet de la collaboration avec le gouvernement de transition. Le MLPC siège au Conseil National de Transition et est **représenté au gouvernement** par *Denis Kossi-Bella*, Ministre chargé du Développement de l'Elevage et *Désiré Pendemou*, Ministre délégué, chargé de la Promotion de l'Aviation Civile. Le 26 janvier 2004, des membres du MLPC ont déclaré avoir créé un **MLPC-courant originel** au sein du parti. Il serait formé du vice-président du parti, *Hugues Dobozenji* de *Désiré Pendemou*, de *Denis Kossi Bella* et de *Francis Albert Ouakanga*. Les animateurs de cette mouvance souhaitent doter le parti d'une nouvelle direction et poursuivre leur participation à la transition consensuelle.

Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD) créé par l'ancien président *Dacko* (à dominante «sudiste », implanté dans le sud-ouest), il est actuellement dirigé par *Louis Papié*. Il siège au CNT et détient un **portefeuille au sein du gouvernement** (Ministère chargé du développement du tourisme et de l'artisanat dirigé par *Bruno Dacko*).

Parti social-démocrate (PSD) : Parti dirigé par *Enoch Derant Lakoué*, qui fut Premier ministre de transition lorsque le régime du général *Kolingba* s'ouvrit à la démocratie, avant de claquer la porte en raison de l'insuffisance des prérogatives qui lui étaient attribuées. Après les dernières élections législatives de décembre 1998, trois députés du PSD, élus sous l'étiquette de leur parti, ont rejoint la mouvance du président *Patassé*, faisant perdre la majorité parlementaire à l'ensemble de l'opposition. Le PSD siège au Conseil National de Transition et de la **Concertation des Partis Politiques d' Opposition**.

Front patriotique pour le progrès (FPP) : dirigé par *Abel Goumba*, milite pour la promotion de l'éducation et du débat politique. Premier ministre de mars 2003 à décembre 2003, il est actuellement Vice-Président. Le FPP siège au Conseil National de Transition.

Parti pour l'Union nationale (PUN) : dirigé par *Jean-Paul Ngoupande*, ancien Premier ministre de juin 1996 à janvier 1997, a subi une cuisante défaite électorale aux législatives de 1998, les premières élections auxquelles participait son nouveau parti. Conseiller spécial du Chef de l'Etat, le Général *François Bozizé*, il a démissionné de ses fonctions au mois de mai 2004. Son parti garde néanmoins **un représentant au gouvernement**, *Léa Doumta*, Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale. Le PUN est membre de la Concertation des Partis Politiques d' Opposition et siège au Conseil National de Transition.

Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP) : parti dirigé par *Joseph Théophile Douaqué*.

Parti libéral-démocrate (PLD) : Dirigé par *Nestor Kombot-Naguemon* (actuellement Ambassadeur de la RCA à Paris). Le PLD était membre de la majorité présidentielle sous *Patassé*. Il siège au Conseil National de Transition. Il est **représenté au gouvernement** par *Daniel Emery DEDE*, Ministre de la Modernisation et du Développement de l'Agriculture.

MESAN-BOGANDA : Parti dirigé par *Dieudonné M'Bangot*. Le MESAN-BOGANDA est membre du Conseil National de Transition et de la Concertation des Partis Politiques d' Opposition.

Forum civique du général *Timothée Malendoma*. Le parti est membre du CNT et du CPPO

Union du peuple pour le développement économique et social (UPDES) dirigé par *Katossi-Simany Dakwani*. Le parti siège au Conseil National de Transition.

Union républicain pour le développement (URD) Dirigé par *Auguste Boukanga*. Le parti est membre du Conseil National de Transition.

Union pour le progrès en Centrafrique (UPC) Dirigé par *Faustin Yerima*. Le parti est membre du Conseil National de Transition.

2. Partis ne siégeant pas au Conseil National de Transition

Forum démocratique pour la modernité (FODEM) : Parti dirigé par *Charles Massi*. Son représentant au gouvernement, *Abraham NGOTO BOULOUM*, Ministre de la Reconstruction des Edifices Publics, de l'Urbanisme et du Logement, désavoué par son parti, a démissionné de celui-ci. Le Parti a quitté la CPPO en mars 2004.

Mouvement pour la démocratie et la rénovation de la Centrafrique (MDREC) : Parti dirigé par *Joseph Bendouga*, personnage exubérant qui, après avoir animé l'opposition au président *Patassé*, a accepté le poste de maire de Bangui. *Joseph Bendouga* est un farouche opposant au gouvernement de transition.

Convention Nationale de *David Galiambo*, créée en 1991. Participe à la coalition gouvernementale.

Mouvement de l'évolution sociale de l'Afrique Noire (MESAN) : dirigé par *Fidèle Ogbami*. Membre de l'ancienne majorité présidentielle du président *Patassé*.

L'Union des démocrates pour le renouveau panafricain (UDRP) : dirigé par *Benoît Likiti*. Membre de l'ancienne majorité présidentielle du président *Patassé*.

Union nationale démocratique du peuple centrafricain (UNDPC) : créé en 1998, interdit de juillet à septembre 1998, parti musulman fondamentaliste *Mahamat Saleh* basé dans le sud-est du pays.

Mouvement pour la démocratie, l'indépendance et le progrès social (MDI-PS) : dirigé par *Daniel Nditife Boyembé* qui participe actuellement au gouvernement en tant que Ministre délégué chargé du plan et de la coopération internationale.. **Le MDI-PS est membre de la CPPO.**

Mouvement national pour le renouveau (MNR) : Dirigé par *Paul Bellet*. **Membre de la CPPO.**

XI. Syndicats

* *Liberté syndicale*

La liberté syndicale est garantie par le code du travail qui sanctionne les discriminations envers les salariés sur le fondement de leur engagement syndical. De nombreux syndicats sectoriels existent et se font entendre, comme le syndicat des enseignants (**l'Interfédérale des Enseignants de Centrafrique**, IFEC), le syndicat de la santé, le syndicat des enseignants. Les agents des différents ministères sont également regroupés en syndicats. Il existe cinq fédérations syndicales reconnues, parmi lesquelles :

L'Union syndicale des travailleurs de Centrafrique (USTC) : affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), a pour secrétaire général *Théophile Sonny Kollé*. Il a été arrêté arbitrairement le 9 janvier 1999 et a subi des mauvais traitements par la FORSDIR (Garde présidentielle). Il a été libéré le lendemain sur intervention de la LCDH et de la MINURCA. A la fin de l'année 2000, on a assisté à un regain d'activisme mené par l'USTC en appelant à l'organisation de journées "pays mort" pour amener le gouvernement centrafricain à éponger les douze mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires.

Confédération syndicale des travailleurs de Centrafrique (CSTC) : dont le secrétaire général est *Sabin Kpokolo*.

Organisation libre du secteur public :

** Droit de grève*

Le droit de grève est reconnu dans le secteur public et privé, sous réserve de tentative de conciliation préalable. Le préavis de grève est de 8 jours. En revanche le code du travail ne prévoit aucune sanction contre un employeur qui ne respecterait pas le droit de grève. Les enseignants du primaire et du secondaire ont été en grève toute l'année 1999 pour protester contre les impayés de salaire.

XII. Associations et groupes de défense des droits de l'Homme

** Liberté d'association et de réunion*

L'ancienne constitution garantissait la liberté de réunion et d'association. Les associations, y compris les partis politiques, doivent être enregistrées auprès des services du ministère de l'Intérieur. Les rassemblements publics doivent être déclarés auprès du ministère de l'Intérieur 48 heures à l'avance. Les rassemblements politiques dans les églises et les écoles sont interdits. De nombreuses associations fonctionnent sans entrave, sous réserve qu'elles ne prônent pas le sectarisme ou le tribalisme.

Cependant, en janvier et février 1999, le ministère de l'Intérieur a refusé à l'Union des forces acquises à la paix (UFAP), une coalition de partis politiques de syndicats et d'ONG, l'autorisation de tenir des réunions publiques au motif que cette organisation n'avait pas d'existence légale. A cette occasion, le gouvernement a remis en vigueur une loi, encore jamais appliquée sous le régime *Patassé*, interdisant la coalition d'organisations non politiques à des fins politiques. Une interdiction généralisée des réunions publiques a aussi été décrétée au moment de l'élection présidentielle de septembre/octobre 1999. En janvier 1999, le ministère de l'Intérieur a suspendu pour trois mois les activités de deux ONGs, l'*AITAO* (association fraternelle) et *Le Cri de la Forêt*, qui distribuent des médicaments en zone rurale et militent pour la protection de la forêt.

** Groupes de défense des droits de l'Homme*

Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH) :

Elle est présidée par *Nganatouwa Goungaye Wanfiyo*. Elle était animée par l'avocat *Nicolas Tiangayé* jusqu'à sa nomination à la tête du CNT. C'est la principale organisation de défense des droits de l'Homme. La LCDH publie des rapports et portent les affaires de violations de droits fondamentaux devant les tribunaux. Elle fait aussi un important travail de sensibilisation dans les prisons, les tribunaux, les commissariats de police et les écoles. A l'occasion de l'arrestation du dirigeant syndicaliste *Sonny Kollo* en janvier 1999, la LCDH a dénoncé la monopolisation du pouvoir exécutif et législatif par l'ethnie du président *Patassé*. A la suite de quoi les membres de la LCDH ont été harcelés par les forces de sécurité.

Observatoire centrafricain des droits de l'homme (OCDH) : Président *Me. Lambert Zokoézo*. Egalement membre du CNT.

Divers groupes confessionnels sont reconnus par les autorités.

XIII. Justice

L'ancienne constitution garantissait la séparation des pouvoirs. Cependant, les juges sont nommés par le président. Les tribunaux fonctionnent difficilement en raison du manque de ressources, des arriérés de salaires et du manque de personnel compétent. La présomption d'innocence, le droit de la défense et le droit à un procès public sont également garantis. La loi interdit les perquisitions à domicile sans mandat, pratique pourtant fréquente depuis le processus de désarmement commencé en 1997. Le 28 juillet 2004, la police les forces de sécurité ont perquisitionné le domicile de *Jean-Michel Mandaba*, secrétaire général du MPLC, à la recherche d'armes et de munitions. Il a été arrêté à cette occasion et libéré trois jours plus tard.

1) Structure

Le système judiciaire est composé de tribunaux de première instance, de cours d'appel, d'une Cour de cassation, d'une Haute Cour de justice, de cours administratives et de tribunaux de commerce. Il y a également des tribunaux militaires et une Cour constitutionnelle.

Le Tribunal militaire permanent (TMP), compétent sur l'ensemble du territoire pour les infractions commises par des militaires, qui n'avait pas pu siéger depuis 1997 en raison des troubles militaro-politiques successifs qui ont agité le pays, a clos le 13 janvier 2004 ses débats entamés le 15 décembre 2003. Il est composé de 5 juges dont 4 issus des forces de sécurité et d'un procureur qui est issu des instances judiciaires de droit commun. Parmi les 24 dossiers jugés figuraient notamment des affaires d'assassinat, d'homicides volontaires et involontaires, de coups et blessures volontaires, de viol, de détention et arrestation arbitraires. Le TMP a ainsi condamné à 20 ans de travaux forcés le soldat qui avait abattu le procureur *Jean-Didier M'Bainani* en décembre 2002 dans un quartier de Bangui. Cinq soldats ont également été condamnés chacun à cinq ans de prison ferme pour le viol d'une jeune femme le 28 octobre 2003, une affaire que le *président Bozizé* avait personnellement suivi

2) Peine de mort

Elle est officiellement maintenue mais aucune exécution n'a eu lieu depuis 1981.

3) Lois d'amnistie

- Loi de mai 1996 amnistiant les soldats ayant participé aux mutineries d'avril et mai 1996.
- Après les Accords de Bangui du 25 février 1997 : nouvelle loi de mars 1997 amnistiant les soldats ayant participé aux trois mutineries d'avril, mai et novembre 1996.
- Le 15 mars 2004, le *président Bozizé* a pardonné tous les prisonniers coupables de délits mineurs.

4) Cas particuliers des exactions commises suite à la tentative de coup d'Etat du 25 octobre 2002

Dans un rapport en date du 13 février 2003, la FIDH appelait à la saisine de la Cour Pénale internationale pour les crimes commis par les FACA, des mercenaires et le MLC *de Jean Pierre Bemba* venu soutenir à sa demande le Président *Patassé*. Dans un premier temps, les autorités centrafricaines ont refusé et ont préféré juger elles-mêmes les personnes présumées responsables. Un procès s'est donc ouvert devant la Cour criminelle de Bangui. Or le 16 décembre 2004, la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bangui a considéré que tous les crimes, viols, pillages, saccages consécutifs aux événements de 2002 relevaient de la compétence de la Cour Pénale Internationale. La République centrafricaine a alors saisi la Cour pénale internationale (CPI) fin décembre 2004 au sujet d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur son territoire depuis juillet 2002. L'ancien président *Patassé* est notamment accusé d'assassinats, de viols, de coups et blessures, d'intelligence avec une puissance étrangère et d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, ainsi que de détournement de deniers publics. Le gouvernement a également annoncé son intention de saisir la CPI d'une plainte contre tous ceux qui ont été à l'origine des atrocités et exactions commises contre le peuple centrafricain, notamment *Jean Pierre Bemba*.

XIV. Service militaire

Le service militaire est volontaire et peut être effectué à partir de 18 ans.

XV Forces de sécurité

Un programme de désarmement et de réintégration des anciens combattants est actuellement en cours. Une Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été mise en place le 14 septembre 2004. Cette commission est chargée d'assurer la mise en œuvre du programme, qui concerne environ 7.500 anciens combattants. Ce programme a pour objectif de leur permettre de se réinsérer dans la vie civile et de bénéficier d'une formation.

Les Forces armées centrafricaines (FACA) : Environ 2.000 hommes. Elles sont en cours de restructuration. Le BONUCA organise des séminaires au profit des militaires sur le thème des rapports entre l'armée et le pouvoir civil. Le présent gouvernement cherche à assurer le rééquilibrage ethnique des troupes et à déployer les FACA sur l'ensemble du territoire pour combattre l'insécurité dans les zones rurales.

Force spéciale de défense des institutions républicaines (FORSDIR) : Ancienne sécurité présidentielle, devenue FORSDIR en mars 1998. Ses missions consistaient à protéger le président et les «points sensibles». Les membres de la FORSDIR se sont rendus coupables de graves exactions. Avant d'être dissoute par un décret présidentiel du 31 janvier 2000 ses missions avaient été redéfinies et la FORSDIR avait été intégrée dans la structure de commandement des FACA. Elle a été remplacé par une unité pleinement intégrée aux forces de sécurité nationale, placée sous l'autorité du chef d'état-major des armées et dont la mission est strictement limitée à la protection des plus hautes autorités de l'État, **l'Unité de Protection Présidentielle**.

Les patriotes ou libérateurs : Ils ont accompagné *Bozizé* dans sa prise du pouvoir en mars 2003. Ils sont chargés de sa garde rapprochée avec l'aide de militaires tchadiens. Ils sont responsables de nombreuses exactions contre la population civile notamment de racket,

violences, agressions. Ainsi, la **Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)** a dénoncé en novembre 2003 les exactions de certains ex-rebelles, qui sous le prétexte d'être des libérateurs et se sentant assurés d'une impunité totale, terrorisent la population. Le 8 janvier 2004, dans un rapport sur la situation des six derniers mois de 2003 en Centrafrique, le Secrétaire générale des Nations Unies s'est déclaré «*gravement préoccupé par la recrudescence des actes de viols, de braquages et d'atteintes au droit à la vie perpétrés dans l'arrière pays et à Bangui*». En mai 2003, les chauffeurs de taxis, et les routiers en décembre, ont déclenché une grève pour protester contre ces exactions.

Section d'enquête, de recherche et de documentation (SERD) : Théoriquement dissoute depuis le 4 août 1998, la SERD était une unité de la Garde présidentielle. Le président *Bozizé* l'a de nouveau démantelée en novembre 2003 suite à la condamnation de 5 de ses membres pour le viol d'une femme. Elle aurait été remplacée par la **Section de recherche et investigation (SRI)**.

Office central de répression du banditisme (OCRB) : C'est une unité spéciale de la police créée pour lutter contre le banditisme à la suite des mutineries de 1996 et 1997. L'OCRB s'est rendu coupable d'exécutions sommaires, de tortures et d'arrestations arbitraires. Ses membres n'ont jamais été inquiétés pour ces actes.

Gendarmerie

Les brigades mixtes de désarmement : Elles sont composées de membres des **Forces armées centrafricaines (FACA)**, de la gendarmerie et de la police. Elles ont été mises sur pied en février 2004 à Bangui. Ces brigades mixtes ont pour mission de procéder aux fouilles des véhicules, des embarcations et des containers, selon un arrêté du ministre délégué à l'intérieur.

Milices du MLPC : Le Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), parti de l'ex-président *Patassé*, a recruté des milices parmi les Sara de Centrafrique et du Tchad. Elles ont assuré le service d'ordre du parti lors des élections présidentielles de 1993 et ont été appelées en renfort lors des mutineries de 1996/1997. La **milice Karako** est l'élément le plus structuré de cette mouvance.

Milices du RDC : Le Rassemblement démocratique centrafricain du général *Kolingba* aurait lui aussi des milices yakomas avec des camps d'entraînement dans la région de Mobaye. Des liens auraient été tissés avec d'anciens militaires mobutistes.

Présence militaire internationale de 1997 à 2002 : En février 1997, mise en place de la **MISAB** (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui), forte de 700 hommes, remplacée en avril 1998 par les forces de maintien de la paix de la **MINURCA** (Missions des Nations Unies en République centrafricaine) qui comprenaient 1.400 soldats. Elle a été remplacée le 15 février 2000 par le **BONUCA**, Bureau politique d'observation des Nations Unies en Centrafrique. Une nouvelle force armée internationale a été mise en place en 2002 : la **Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) sous l'égide de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)**. La FOMUC est composée d'environ 400 hommes qui sont en majorité Tchadiens, Gabonais et Congolais. La FOMUC bénéficie du soutien logistique de militaires français. Elle sera chargée d'assurer le bon déroulement des élections prévues pour 2005.

XVI. Agents de persécution

Les forces de sécurité

Les libérateurs

Les mouvements et troupes étrangères ayant soutenu le régime lors des différents troubles

Les coupeurs de route (*Zarguin*s). Ce sont des bandits de grand chemin. Ils seraient composés de Tchadiens, de Soudanais, mais aussi de Centrafricains d'origine peuls, oudas. Il y a une recrudescence de ce phénomène. Ils sont actifs dans le Nord-Ouest, les Préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé et dans le Nord-Centre et Nord-Est qui comprend les Préfectures de la Nana-Gribizi, la Ouaka, le Bamingui-Bangoran, la Vakaga et la Haute-Kotto. Les modes d'actions de ces coupeurs de route sont de diverse nature : attaques de villages, vol de bétail, prises d'otages ou embuscades. Ils utilisent généralement des armes individuelles (AK 47) et des armes collectives (RPG 7) et opèrent tout au long de l'année.

XVII. Détention et torture

Le code pénal interdit la torture et prévoit des sanctions à l'encontre des responsables. Pourtant la police et les autres composantes des forces de sécurité continuent d'infliger des mauvais traitements. Les plaintes des familles des victimes ou les victimes elles-mêmes aboutissent difficilement, les forces de sécurité bénéficiant d'une certaine impunité. Cependant, les autorités ont mené à terme certaines procédures à l'encontre de membres des forces de sécurité. Ainsi, en janvier 2004, le Tribunal militaire permanent a condamné des membres de l'ancienne garde présidentielle pour le viol d'une femme. En août 2004, un autre tribunal militaire a condamné un membre des forces de sécurité pour des faits similaires.

La loi protège les citoyens contre les arrestations et la détention arbitraire. La loi prévoit que les personnes détenues pour des motifs autres que la sécurité nationale doivent être présentées à un magistrat dans les 96 heures. Les personnes détenues pour crimes contre la sécurité nationale peuvent être maintenues en détention sans inculpation pendant deux mois. Toutes ces dispositions sont rarement respectées par les autorités.

Les autorités de l'administration pénitentiaire ont délivré au BONUCA une autorisation permanente lui permettant de communiquer plus aisément avec les détenus.

Prisons

Il existe environ 55 prisons dépendantes de l'administration pénitentiaire dont beaucoup sont hors d'usage depuis mars 2002. D'autres lieux de détention, comme le **Camp Le Roux** à Bangui, relèvent de l'autorité militaire. En 2004 il y avait environ 1000 détenus officiels pour 3500 places. Les conditions de détention sont difficiles (malnutrition, conditions d'hygiène déplorables). Les prisonniers sont souvent obligés d'effectuer des travaux dans les résidences des responsables gouvernementaux et des magistrats. Les hommes et femmes sont détenus dans les mêmes cellules, sauf dans les prisons de Bangui. Les mineurs sont incarcérés avec les adultes et couramment soumis à des abus physiques et sexuels (source : *Rapport du Département d'Etat américain, 1999*).

La prison de Nagaragba, prison centrale de Bangui, a été dévastée pendant les mutineries de 1996. Suite à cela la prison a été fermée et ne fonctionne à nouveau que depuis le 3 octobre 2003. Elle se divise en quartiers dont le quartier « golowaka » qui ne concerne que les détenus de droit commun. Elle ne comprend pas de cellules individuelles mais seulement des salles communes dans lesquelles les détenus dorment sur des paillasses. L'autre quartier est appelé « Maison Blanche » ou aussi quartier « VIP » car il concerne plus particulièrement les anciens dignitaires de l'ancien Président Patassé soupçonnés d'infractions de droit commun surtout financières. Il existe par ailleurs un quartier disciplinaire composé de cellules d'isolement (source : *Rapport FIDH 2004*).

Le gouvernement autorise les organisations de défense des droits de l'Homme à visiter les prisonniers. La Croix Rouge nationale et les organisations caritatives leur apportent souvent le minimum vital. Le CICR a libre accès aux prisons.

Torture et autres traitements ou peines inhumains ou dégradants

La torture et les traitements ou peines inhumains et dégradants sont récurrents.

XVIII. Groupes vulnérables

Toute personne (syndicaliste, journaliste, militant politique) exprimant un point de vue trop critique à l'égard de la manière dont le président *Bozizé* est parvenu au pouvoir et gère la transition.

Les populations civiles du nord et du sud du pays, victimes des exactions des exilés congolais, tchadiens ou rwandais.

Les populations civiles, victimes des « coupeurs de route » (*Zarguin*), bandits de grand chemin responsables de nombreux assassinats.

Toute personne suspectée d'être un bandit par l'OCRB.

Les enfants dans la région de Bouzumbawa mais aussi à Bambari dans la préfecture de Ouaka sont victimes d'enlèvements contre rançon. Rares sont les plaintes en raison de la crainte de représailles.

XIX. Réfugiés

La Centrafrique est signataire de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967. Ces textes ont force de loi. Presque tous les réfugiés sont enregistrés auprès de la Commission nationale pour les réfugiés et sont traités en application des dispositions des textes internationaux.

En 2004, le pays accueille 46.000 réfugiés (Tchadiens, Soudanais, Rwandais et ressortissants de la RDC). En août 2004, le HCR a signé avec les autorités centrafricaines et congolaises un accord de réadmission tripartite pour le rapatriement des réfugiés de DRC. Les réfugiés congolais avaient fui en juillet 1999 au moment de l'avancée des troupes de *Kabila* dans les zones frontalières de la Centrafrique.

De manière générale, il semble que le gouvernement fait bon accueil aux réfugiés et respecte le principe de non refoulement. Cependant, pour des raisons de sécurité intérieure, les

autorités centrafricaines ont rapatrié vers la RDC des soldats qui pourraient encourir des persécutions et la peine capitale pour désertion.

Le CICR a permis le rapatriement de 41.000 Centrafricains réfugiés au Tchad essentiellement. Il en resterait 30.000 en 2004.

Il y a 200,000 personnes déplacées en Centrafrique.

XX Documents d'identité et déplacements

** Liberté de circulation*

La liberté de circulation est garantie mais la police et les forces de sécurité pratiquent souvent l'extorsion de fonds aux points de contrôle et barrages dans Bangui et sur les principaux axes routiers. En 1999, sous la pression du parlement, certains d'entre eux ont été levés à l'extérieur de la capitale.

En principe les autorités ne s'opposent pas aux déplacements à l'étranger de membres de l'opposition. Mais dans certains cas les organisations de défense des droits de l'Homme ou la communauté internationale ont dû intervenir. En octobre 1999, le gouvernement, sur ordre du président *Patassé*, a empêché le Général *Timothée Malendoma*, dirigeant du Forum civique (parti d'opposition), de quitter le pays pour assister à une conférence de l'Eglise évangélique.

Le grand banditisme («coupeurs de route») se pratique sur les grands axes routiers du nord et de l'est du pays, obligeant parfois les voyageurs à se faire escorter par des convois militaires.

CHRONOLOGIE

- 1958 :** Décembre : - (1^{er} décembre) **L'Oubangui-Chari**, ancien territoire de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) **devient la République centrafricaine**. *Barthélémy Boganda* devient président.
- 1959 :** Février : - (16 février) Mort de *B. Boganda* dans un accident d'avion. *Abel Goumba* devient président par intérim.
- 1960 :** Août : - (13 août) **Indépendance de la République centrafricaine**.
- (14 août) *David Dacko* est élu à la présidence de la République.
- 1966 :** Janvier : - (1^{er} janvier) Coup d'Etat militaire : le colonel *Jean-Bedel Bokassa* prend le pouvoir.
- (4 janvier) Abrogation de la constitution.
- 1969 :** Avril : - (11 avril) Tentative de coup d'Etat du lieutenant-colonel *Alexandre Baza*.
- 1972 :** Mars : - (2 mars) *Bokassa* est fait président à vie.
- 1973 :** Avril : - (7 avril) Découverte d'un complot : l'ancien ministre *Auguste M'Bongo* est arrêté.
- 1974 :** Mai : - (19 mai) *Bokassa* est promu maréchal.
Décembre : Tentative de coup d'Etat du Général *Lingoupou*.
- 1976 :** Février : - (3 février) Le maréchal *Bokassa* échappe à un attentat.
Septembre : - (5 septembre) Le maréchal *Bokassa* dissout le gouvernement et créé le Conseil de la Révolution Centrafricaine (CRC).
- *David Dacko*, ancien président, devient le conseiller du maréchal *Bokassa*.
Décembre : - (4 décembre) Proclamation de l'Empire centrafricain lors du congrès extraordinaire du MESAN (mouvement pour l'évolution sociale de l'Afrique noire).
- 1977 :** Janvier : - (6 janvier) L'appartenance au MESAN devient obligatoire.
Décembre : - (4 décembre) Sacre de l'empereur *Bokassa Ier*.
- 1979 :** Janvier : Emeutes d'étudiants – Répression sanglante.
Avril : - (17-19 avril) **Arrestations et meurtres d'enfants** (150 selon Amnesty international). **Une commission d'enquête décidée lors d'un sommet franco-africain conclut à la participation effective de Bokassa à ces massacres.**
Septembre : - (20-21 septembre) Alors que *Bokassa* est en Lybie, **coup d'Etat de David Dacko** avec le soutien des troupes françaises lors de l'opération Barracuda.
Le rétablissement de la République centrafricaine est proclamé.

- (26 septembre) Formation du nouveau gouvernement confié à *M. Ayando*.
- Octobre : - (29 octobre) Manifestation de lycéens et d'étudiants.
- Novembre : - (3 novembre) Arrestation d'*Ange-Félix Patassé*, ancien premier ministre de *Bokassa* et leader du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC).
- 1980 :** Mars : - (20 mars) Création par le président *David Dacko* du parti unique l'Union démocratique centrafricaine (UDC).
- Décembre : - (24 décembre) Condamnation à mort par contumace de *J.B Bokassa*.
- 1981 :** Février : - (1^{er} février) Référendum sur le projet de nouvelle constitution. Adoption par une large majorité.
- Mars : - (15 mars) Election présidentielle. *David Dacko* est élu devant *A.F. Patassé*.
- Avril : - (3 avril) *Simon Narcisse Bozanga* est nommé premier ministre.
- Mai/juillet : - Grèves, attentats à Bangui : L'état de siège est décrété le 21 juillet.
- Septembre : - (1^{er} septembre) **Le général *André Kolingba* contraint le président *Dacko* à démissionner : la constitution est suspendue, les partis interdits. *Kolingba* devient président du Comité militaire de redressement national (CMRN).**
- 1982 :** Mars : - (3 mars) Tentative de coup d'Etat de *A.F. Patassé*.
- 1985 :** Septembre : - (21 septembre) Dissolution du CMRN. Constitution d'un nouveau gouvernement avec plusieurs civils.
- 1986 :** Octobre : - (24 octobre) Retour de *J.B. Bokassa* en Centrafrique. Il est arrêté.
- Novembre : - (21 novembre) Référendum sur la nouvelle constitution qui prévoit l'élection du président pour 6 ans, la création d'une Assemblée nationale et un parti unique.
- 1987 :** Juin : - (12 juin) A l'issue d'un procès de plusieurs mois, *J.B Bokassa* est condamné à mort. Sa peine est commuée en détention à perpétuité le 29 février 1988 puis à 10 ans de réclusion. Il sera libéré en 1993 et mourra en novembre 1996.
- 1991 :** Mars : - (20 mars) Nomination d'un Premier ministre, *Edouard Frank*.
- Avril : - **Le président *Kolingba* se prononce pour le multipartisme.**
- 1992 :** Octobre : - (25 octobre) Elections présidentielles et législatives. Suspendues le 26 octobre, elles sont annulées le 29 par la Cour suprême.
- 1993 :** Janvier : - (17 janvier) Création d'un Conseil national politique provisoire de la République (CNPPR).
- Août : - (1^{er} août) Libération de *J.B Bokassa*.
- (22 août) Premier tour des élections présidentielles et législatives : *A.F. Patassé* arrive en tête des suffrages avec 30% des voix devant le candidat de l'opposition *Abel Goumba*. *A. Kolingba* est en 4^{ème}

- position (13%). Au parlement, le Mouvement Pour la Libération du Peuple Centrafricain (MPLC) de *Patassé*, obtient une confortable majorité.
- (28 août) Ordonnance d'André Kolingba modifiant la Cour suprême et le code électoral. La France suspend sa coopération.
 - (30 août) Annulation de ces ordonnances.
- Septembre : - (19 septembre) Deuxième tour des élections : *A.F Patassé* est élu président de la République (38% des voix) devant *David Dacko* (21%) et *Abel Goumba* (20%).
- Octobre : - (24 octobre) *Jean-Luc Mandaba* est nommé premier ministre.
- 1994 :** Décembre : - (28 décembre) Adoption de la nouvelle constitution par référendum (très faible participation).
- 1995 :** Janvier : - **(14 janvier) Promulgation de la nouvelle constitution.**
 Avril : - (11 avril) Démission de *Jean-Luc Mandaba*. *Gabriel Koyambounou* est nommé premier ministre.
- 1996 :** Avril : - **(18 avril) Première mutineries de 200 à 300 soldats** qui réclament le paiement des arriérés de leur solde remontant à 1992 /93 : les affrontements entre les mutins et la Sécurité présidentielle font 9 morts et 40 blessés.
 Des unités françaises se déploient pour assurer la sécurité des étrangers (opération Almandin I) et jouent les médiateurs.
 Le mouvement prend fin après que les soldes aient été payées (grâce à Paris) et que le chef de l'Etat s'engage à renoncer aux poursuites judiciaires contre les soldats mutins.
- Mai : - **(18 mai) Deuxième mutinerie conduite par 500 soldats** qui refusent d'être désarmés et dénoncent le non-respect des accords d'avril. Les forces françaises se déploient à nouveau dans Bangui (opération Almadin II). La rébellion tourne à l'insurrection et les troupes françaises sont renforcées par des troupes venues du Tchad, et du Gabon. Entre le 22 et le 26 mai, ils évacuent 3.500 étrangers (sur 4.500) résidant en Centrafrique.
 Les affrontements ont fait 43 morts et 238 blessés.
 - **(26 mai) Signature d'un accord entre les mutins et les forces françaises.**
 - **Loi d'amnistie pour les soldats mutins.**
 - Les insurgés sont regroupés au camp de Kassai : ils peuvent conserver leurs armes et leur sécurité est garantie par l'armée française.
- Novembre : - (15 novembre) **Troisième mutinerie.** 1.500 soldats français sont déployés pour assurer la sécurité des étrangers. Le 24 novembre, les insurgés demandent la destitution du président *Patassé*.
- Décembre : - (6 décembre) Médiation africaine (Gabon, Burkina-Faso, Tchad, Mali). Signature d'une trêve.
 - (14 décembre) Les mutins demandent à nouveau le départ du président *Patassé*.
 - (21 décembre) 9 partis d'opposition se joignent à cette demande.

- 1997 :** Janvier : - (4 janvier) Deux militaires français sont tués dans un guet-apens tendu par les mutins.
 - **(25 janvier 1997) Signature des Accords de Bangui.**
 - Déploiement d'une force d'interposition africaine, la **MISAB** (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui), 1.350 hommes qui remplacent l'EFAO (Eléments français d'assistance opérationnelle).
- Février : - Le président *Patassé* forme un gouvernement d'union nationale, le GAAD : Gouvernement d'Action de Défense de la Démocratie.
- Mars : - **Loi d'amnistie pour tous les mutins.**
- Juin : - (20-22 juin) Les accrochages entre mutins et soldats de la MISAB se poursuivant, la MISAB décide de lancer une grande offensive. Ces combats font entre 100 et 200 morts et ramènent les soldats dans leur caserne.
- Décembre : - Fermeture de la base militaire française de Bouar.
- 1998 :** Mars : - (5 mars) Signature du **Pacte de réconciliation nationale** par tous les partis politiques, les ONG internationales, les associations locales, les syndicats et les Eglises : il met fin aux mutineries et mouvements divers. Des signataires de l'opposition, comme le général *Kolingba* et *Abel Goumba* dénoncent déjà le non-respect des engagements, en raison notamment de la question non-réglée de la récupération des armes.
- Avril : - **(15 avril) Remplacement de la MISAB par la MINURCA** (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine).
 - **(15 avril) Départ des derniers militaires français.**
- 1999 :** Décembre : - (19 décembre) Elections présidentielles : victoire au premier tour du président sortant *Ange-Félix Patassé* avec 51,6% des suffrages contre son principal adversaire politique, le général *André Kolingba* (ancien président), totalisant 19,4% des suffrages. L'appui logistique et le contrôle du bon déroulement des élections étaient assurés par la MINURCA.
 - Le mandat de la MINURCA est prolongé jusqu'au 15 février 2000 afin de détendre le climat politique (l'opposition a contesté le résultat de l'élections présidentielles) et œuvrer à la restructuration des forces armées centrafricaines : démobilisation des 5.600 soldats, rééquilibrage ethnique, déploiement de l'armée sur l'ensemble du territoire.
- 2000 :** Janvier : - (23 janvier) La milice du président *Patassé*, les Karako, a lancé un assaut contre la résidence du chef de l'Etat, après avoir occupé le siège du parti au pouvoir. Ils lui reprochent de ne pas les avoir intégrés dans l'armée malgré ses promesses.
 - (31 janvier) Un décret présidentiel prononce la dissolution de la FORSDIR (garde présidentielle).
- Février : - (15 février) Retrait définitif de la MINURCA (Mission des Nations Unies en République centrafricaine) : à son départ, la MINURCA estimait avoir récupéré 95% des armes lourdes et 60% des armes

- légères sorties des armureries de l'Etat au moment des mutineries de 1996 et 1997.
- **La MINURCA est remplacée par le BONUCA** : Bureau d'observation des Nations unies en Centrafrique .
- Mars :
- Une nouvelle garnison est placée dans l'est du pays afin de sécuriser la région contre les « coupeurs de route ».
 - Tenue à New York d'une table-ronde sur la restructuration des forces armées centrafricaines, à l'initiative de l'ONU.
 - Début de règlement de la question des arriérés de salaires aux fonctionnaires et aux soldats.
- Mai :
- Nomination à la tête de la BONUCA du diplomate sénégalais *Cheik Tidjane Sy*, ancien représentant spécial de l'ONU au Burundi.
- Septembre :
- (1^{er} septembre) Assassinat de l'ambassadeur de Libye à Bangui.
 - (12 septembre) Les enquêteurs de l'Office central de répression du banditisme (OCRB) ont arrêté les membres du commando responsable de l'assassinat de l'ambassadeur de Libye, désormais qualifié de « crime crapuleux », la piste du crime « politique » ayant été abandonnée. Selon la presse africaine, Bangui est « rongé » par la violence.
- Novembre :
- Le pays est au bord de la faillite du fait des répercussions de la guerre en RDC : l'afflux de réfugiés et l'insécurité rendent impossible son approvisionnement par l'Oubangui. Les fonctionnaires sont en grève pour protester contre les retards de salaires de plus d'un an.
- 2001 :**
- Mai :
- (28 mai) Tentative de coup d'état attribué à l'ancien Président André Kolingba.
 - Le Président Patassé demande l'aide du MLC de Jean-Pierre Bemba
- Novembre :
- (2 novembre) Tentative d'arrestation de l'ancien Chef d'Etat Major des armées, le Général F. Bozizé
 - (3-4 novembre) Affrontements à Bangui près de la caserne et de la résidence du Président Patassé
 - (7 novembre) Les forces armées fidèles au Président aidées par les libyens ont délogé les insurgés qui s'étaient réfugiés dans la caserne de Bangui.
 - Fuite du Général Bozizé et de ses troupes dans leur région d'origine, l'Ouham, ainsi qu'au Cameroun et au Tchad.
 - (9 novembre) Le Général Bozizé se rend aux autorités tchadiennes
 - (11 novembre) Refus du Président tchadien d'extrader le Général Bozizé.
 - (22 novembre) Développement des combats dans l'extrême nord du pays entre les forces gouvernementales et les partisans du Général Bozizé toujours réfugié au Tchad. Des troupes gouvernementales se seraient ralliées à la rébellion après avoir subi de lourdes pertes.
 - (Fin novembre) Création d'un comité chargé d'encourager le retour en Centrafrique des réfugiés, principalement les Yakomas, déplacés en RDC et au Tchad.
- Décembre :
- (3 décembre) Mort de 12 militaires loyalistes tués par les troupes de Bozizé lors d'une embuscade dans le nord du pays.

Tenue d'un sommet réunissant la Centrafrique, le soudan, le Tchad, la Libye et la Zambie pour la création d'une force de maintien de la paix et de la sécurité en Centrafrique.

- 2002**
- Mars : - Des centaines de personnes vivant dans le Nord du pays ont fui leur domicile suite à l'attaque des soldats rebelles et de voleurs de bétail venant du Tchad pour piller les villages.
- Août : - (Nuit du 5 au 6 août) Affrontements armés à la frontière entre le Tchad et la Centrafrique.
- (28 août) Procès contre les personnes accusées d'avoir organisé le coup d'Etat du 28 mai 2001. L'ancien Président André Kolingba est condamné à mort par contumace. Sur près de 700 inculpés, seuls 82 ont comparu devant la Cour de Bangui.
- Septembre : - (27 septembre) Retrait des troupes libyennes mises en place à Bangui pour prévenir une nouvelle tentative de putsch.
- Octobre : - **(25 octobre) Tentative de coup d'état à Bangui par les proches du Général Bozizé de retour en Centrafrique.** Une trentaine de personnes auraient été tuées.
- Entrée des forces du MLC à Bangui sur la demande du Président Patassé pour déloger les rebelles.
- (29 octobre) L'armée du Général Bozizé fuit le centre de Bangui
- Novembre : - **(2 novembre) Signature des accords de Libreville.** Ces accords visent à résoudre le conflit entre Bangui et N'djamina. Les accords prévoient notamment la possibilité de départ du Général Bozizé qui se réfugie à Paris et Abdoulaye Miskine au Togo.
- (9 novembre) Les troupes du Général Bozizé fuient les faubourgs de Bangui.
- Déploiement des forces du MLC au PK12 (Point kilomètre 12 situé à 12 km du centre de Bangui) afin d'empêcher un retour des forces du Général Bozizé dans Bangui
- (22 novembre) Rejet par l'Assemblée Nationale d'une motion présentée par l'opposition visant à poursuivre le Président Patassé devant la Haute Cour de Justice pour trahison et abus d'autorité.
- 2003**
- Février : - (13 février) Reprise des combats entre les forces armées loyalistes et les rebelles du Général Bozizé
- Mars : - (4 mars) Prise de la ville de Bozoum par les rebelles
- (8 mars) Prise de la ville de Bossangoa.
- Avancée de plus en plus rapide du Général Bozizé vers Bangui
- (15 mars) Prise de Bangui et coup d'état du Général qui renverse le Président Patassé. L'Assemblée Nationale est dissoute.
- (21 mars) Condamnation par l'Union européenne du Coup d'Etat.
- Avril : - (3 avril) Décret créant le conseil National de transition (CNT)
- Juin : - (3 juin) Reconnaissance officielle par la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) du nouveau gouvernement.
- (30 juin) Ouverture par le Parquet d'une information contre l'ancien Président Patassé et autres pour détournement d'argent.

- Août : - (19 août) Demande par le Ministre de la justice d'élargir les poursuites aux crimes contre l'humanité, assassinat, empoisonnement, arrestations et détentions arbitraires.
- (22 août) **Délivrance d'un mandat d'arrêt international contre Ange-Félix Patassé** alors en exil au Togo.
- Septembre : - (15 septembre) **Ouverture des travaux du Dialogue National.**
- Octobre : - Octroi d'une aide de 700 millions FCFA par la France.
- Novembre : - Fin novembre : Suspension partielle des projets de coopération entre l'Union européenne et la Centrafrique en raison des incertitudes pesant sur « un retour à l'ordre constitutionnel ».
- 2004** Janvier - (13 janvier) Création d'une nouvelle unité spéciale « la Brigade d'intervention et de vérification » dont l'objet est de contrôler l'exploitation forestière et de lutter contre la corruption et la fraude fiscale dans le secteur forestier.
- (15 janvier) restriction d'eau potable à Bossangoa en raison de la vétusté et de la destruction partielle du réseau de distribution pendant les 6 mois de rébellion (oct. 2002 à mars 2003)
- La France offre à la RCA 46 véhicules et autres équipements militaires
- (21 janvier) Le CICR met fin à son programme d'aide au regroupement pour les Centrafricains situés dans des camps de réfugiés au sud du Tchad. 41 000 centrafricains ont ainsi pu rentrer.
- (23 janvier) Détection d'un cas de polio à Bossembele 3 ans après le dernier cas répertorié. Une campagne de vaccination est mise en place.
- Février - (5 février) Le Gouvernement approuve le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion proposé par les Nations Unies.
- Mars - (1 mars) Accueil du Président haïtien Jean-Bernard Aristide.
- (5 mars) Accord d'aide économique entre la République Populaire de Chine et la RCA.
- Avril - (6 avril) Déploiement de 200 soldats dans les provinces de Kemo, Nana Grabizi, Ouham et Ouham Pende pour lutter contre les violences. Ces soldats ont été formés 6 mois grâce au financement de la France.
- (14 avril) Afin d'être payés et pour obtenir des laissez-passer pour rentrer dans leur pays d'origine, les « libérateurs » construisent un barrage à la sortie nord de Bangui. S'ensuivent des affrontements entre eux et les forces régulières.
- (30 avril) Promulgation de l'ordonnance créant la Commission électorale mixte et indépendante (CEMI)
- Mai : - (11 mai) Démission de Jean-Paul Ngoupandé du poste de conseiller général du Président.
- Septembre - (2 septembre) Remaniement ministériel qui voit Celestin-Leroy Gaombale maintenu dans ses fonctions de Premier Ministre.
- (17 septembre) Début des enregistrements sur les listes électorales grâce à 5411 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire.
- Octobre - Annonce par le HCR du début des rapatriements des Centrafricains réfugiés en République Démocratique du Congo.

- (23 octobre) des problèmes surviennent lors de l'enregistrement sur les listes électorales notamment par la disparition de centaines de cartes électorales.
- Novembre
 - Les autorités annoncent la tenue d'un référendum constitutionnel entre le 28 novembre et le 5 décembre.
 - (20 novembre) Début de la campagne pour le référendum constitutionnel
- Décembre
 - (4 décembre) Nomination des membres de la Cour Constitutionnelle de transition
 - (5 décembre) Référendum visant à ratifier la nouvelle constitution.
 - (7 décembre) Acquiescement par la Cour d'appel de l'ancien ^{Premier} ministre Jean-Edouard Koyambounou accusé de corruption
 - (11 décembre) Candidature officielle du Président Bozizé à sa propre succession.
 - (20 décembre) Annonce officielle des résultats du référendum sur la révision constitutionnelle. Celle-ci est adoptée à près de 80%

BIBLIOGRAPHIE

Rapports annuels

Rapports de Reporters sans Frontières (jusqu'en 2003).

Rapports d'Amnesty International

Rapports de Human Rights Watch.

Rapport de l'US Committee for Refugees : "World Refugee Survey 2000".

Rapports de la FIDH

Rapports du Département d'Etat américain sur la situation des droits de l'homme

Rapports du Secrétaire Général des Nations Unies sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)

Autre rapports

Writenet Paper No. 14/2001, *Central African Republic-Uncertain Prospects*, May 2002

Ouvrages

Jean-Marc Balencie et Arnaud de la Grance, *Mondes Rebelles*, Editions 1999 et 2001

Sites internet

www.un.org

www.unhcr.org

www.allafrica.com

www.rsf.org

www.homeoffice.gov.uk

www.irinnews.org

UNHCR, Janvier 2005.